

LIGNE DIRECTE

Lettre d'information à destination des maires de l'Eure

FRANCE RURALITÉS

France ruralités : un plan ambitieux pour davantage d'équité territoriale

La Première ministre a présenté le 15 juin le plan « France Ruralités ».

Celui-ci s'articule autour de 4 axes :

- Lancement d'un nouveau programme d'ingénierie de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), à destination des petites communes rurales (Village d'Avenir) ;
- Annonce d'une série de mesures sur le logement, les transports, l'attractivité, la santé, l'éducation, la culture, la sécurité ;
- Valorisation des aménités rurales à travers une refonte et une revalorisation de la dotation biodiversité ;
- Pérennisation et modernisation des zones de revitalisation rurale (ZRR).



S'agissant du programme Village d'Avenir qui sera porté par l'ANCT, une instruction relative à son lancement sera prochainement diffusée aux préfets. Les moyens de déploiement du programme au niveau territorial reposent en particulier sur la création de 100 postes de chefs de projets auprès des préfets.

Pour ce qui concerne la déclinaison des mesures thématiques du plan, des fiches et instructions thématiques seront également diffusées prochainement.

Enfin, l'évolution de la dotation biodiversité et les modalités de déploiement des ZRR à compter de 2024 font l'objet de travaux dédiés en liaison avec les associations d'élus et les parlementaires pour une mise en œuvre en 2024.

Retrouvez le [communiqué de presse présentant ces annonces sur le site internet de la préfecture](#).

RISQUES



La DREAL Normandie a co-produit une série de vidéos pédagogiques sur les risques naturels

La DREAL Normandie a coproduit une série de vidéos pédagogiques, de moins de 5 minutes chacune sur les marnières, la vulnérabilité d'un logement aux inondations, les plans de prévention des risques d'inondation (PPRI), le programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI), les digues et le retrait gonflement des argiles ou tassement différentiel, les chutes de blocs, Information acquéreur-locataire (IAL).

[Vous pouvez consulter ces vidéos sur le site internet de la DREAL.](#)



Lancement de l'appel à projets de la journée "Tous résilients face aux risques - s'informer, réagir, se protéger"

Le Gouvernement lance un appel à projet pour la journée "Tous résilients face aux risques - s'informer, réagir se protéger", qui se déroule le 13 octobre chaque année, en cohérence avec la journée internationale pour la réduction des risques de catastrophes de l'Organisation des Nations Unies. L'objectif est de sensibiliser aux risques naturels et technologiques et préparer chacun aux bons comportements en cas de survenance d'une catastrophe.

Afin que la culture du risque soit de plus en plus présente dans notre quotidien, l'appel à projets 2023 permet de labelliser tout au long de l'année les actions qui répondent à l'un des trois objectifs de la journée qui sont :

- développer la culture sur les risques naturels et technologiques ;
- se préparer à la survenance d'une catastrophe ;
- développer la résilience collective face aux catastrophes.

Pour participer, les porteurs de projets peuvent déposer leurs demandes de labellisation [ici](#), sur le site www.demarches-simplifiees.fr

Pour connaître les risques du département, consultez la page "[Tous résilients face aux risques](#)" sur le site internet de la préfecture.

URBANISME

Dématérialisation des autorisations individuelles d'urbanisme

Depuis le 1er janvier 2023, en ce qui concerne les autorisations individuelles d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, permis d'aménager) :

- Pour les communes de moins de 3500 habitants, l'obligation consiste, pour chaque mairie, à proposer un portail permettant à n'importe quel pétitionnaire de charger son dossier de manière dématérialisée. Une solution est en général élaborée et proposée par chaque EPCI. En plus, le ministère de la Transition écologique a créé plusieurs outils pour vous aider à mettre en œuvre cette obligation. Vous pouvez également choisir, comme nombre d'entre vous l'ont fait, de vous engager dans une dématérialisation de bout en bout. De fait, dès le dossier saisi par votre secrétariat ou celui du service instructeur, l'ensemble des échanges avec les autres services consultés est réalisé de manière informatisée.
- Pour les communes de plus de 3500 habitants, l'obligation est plus forte car c'est toute la chaîne d'instruction qui doit être dématérialisée. Plusieurs éditeurs sont disponibles pour réaliser ces procédures et permettre de demander et recevoir les avis émis par l'ensemble des services consultés. C'est principalement l'unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine qui est amenée à être en contact avec vos services instructeurs. Pour chaque EPCI, un calendrier de déploiement est mis en place et des contacts réguliers sont effectués pour assurer la bonne transition vers ces nouveaux outils.



Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter ads27.dra-normandie@culture.gouv.fr

Faites appel au fonds d'innovation pour la petite enfance avant la fin de l'été !

Vous avez un projet innovant pour améliorer la qualité d'accueil des jeunes enfants et la qualité de travail des professionnels de ce secteur ? Alors faites appel au Fonds d'innovation petite enfance (FIPE). Doté de 10 millions d'euros au niveau national, il est cofinancé par l'État et la branche famille de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF).

Un appel à manifestation d'intérêt est en effet ouvert jusqu'au 31 août pour stimuler la diversification des modes d'accueils des jeunes enfants, mieux informer les familles, accompagner les Maisons d'assistantes maternelles (MAM) et divers lieux d'accueil.

Le comité départemental des services aux familles, co-présidé par le préfet, les présidents de la CAF et du Conseil départemental, et un représentant des intercommunalités euroises, instruira début septembre les dossiers qui doivent être transmis à : action-sociale@caf27.caf.fr

Pour plus d'informations, [consultez le site internet de la préfecture.](#)



Accueil des jeunes du SNU sur votre territoire

Le service national universel (SNU) est un projet ambitieux pour la jeunesse qui poursuit plusieurs objectifs :

- Renforcer la cohésion nationale ;
- Développer la culture de l'engagement ;
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle.

Ce dispositif comprend deux phases obligatoires pour les jeunes volontaires âgés de 15 à 18 ans : un séjour de cohésion d'une durée de 12 jours à réaliser dans un département extérieur et une mission d'intérêt général (MIG) à effectuer au sein de son département de résidence.

D'une durée de 84 heures, les MIG placent les jeunes volontaires du SNU en situation de rendre un service à la nation.

- Elles doivent s'inscrire dans l'une des neuf thématiques suivantes : défense et mémoire, sécurité, solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable et citoyenneté.

Les collectivités territoriales sont éligibles pour l'accueil de jeunes du SNU au sein de leurs structures. Pour cela, elles doivent déposer leur offre sur la plateforme dédiée : www.snu.gouv.fr

Une note complète détaillant les conditions de mise en place des MIG intitulée « Appel à manifestation » peut vous être transmise sur simple demande.

Pour plus de renseignements : sdjes50-snu@ac-normandie.fr



227 associations labellisées "Sport et handicap" dans l'Eure

Jeudi 15 juin, le Service Départemental jeunesse engagement sport de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale, le Comité départemental olympique et sportif de l'Eure (CDOS27) et la ville d'Alizay, en lien étroit avec le Conseil départemental, ont organisé la 10ème édition de la Soirée départementale « Sport et handicap ». Ce moment ponctuait une journée de « sport partagé » au cours de laquelle 75 enfants de l'école d'Alizay, et 27 enfants en situation de handicap du SESSAD et l'IME d'Evreux, de l'IMP et l'UEE Primaire des Andelys ont vécu ensemble 12 activités sportives et parasportives encadrées par les clubs sportifs locaux.

115 personnes se sont déplacées pour cette soirée de valorisation des actions menées sur le territoire, destinées à développer la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

L'État a labellisé 9 nouvelles associations « sport et handicap », pour leur accueil du public en situation de handicap, portant à 227 le nombre d'associations sportives labellisées « Sport et Handicap », soit près de 14% des associations sportives du département.

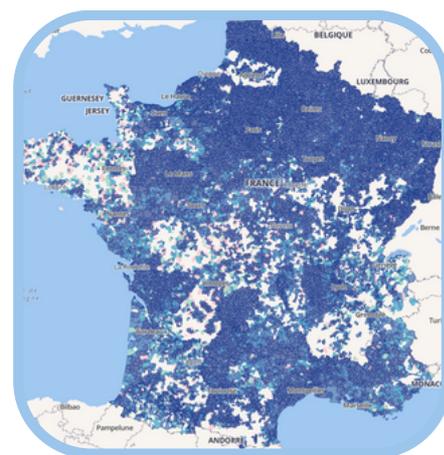
Pour autant, les personnes en situation de handicap, le grand public n'ont pas tous connaissance de cette ouverture du mouvement sportif, et surtout n'imaginent pas que l'activité sportive peut être envisageable pour une majorité d'entre eux.

La sensibilisation, la formation et la communication sont les clés de l'évolution de ces perceptions et permettront à tout personne en situation de handicap de considérer la pratique sportive dans leur projet de vie, comme tout un chacun.

L'Eure : premier département de la région sur le déploiement de la fibre !

En Normandie, de janvier à mars 2023, plus de 91 000 locaux ont été raccordés à la fibre, portant à 1,6 million le nombre total de locaux éligibles à une offre de fibre optique.

Dans l'Eure, à la fin du premier trimestre 2023, 88,19% des ménages et des entreprises peuvent se raccorder à la fibre optique soit le taux le plus élevé de la région devant la Seine-Maritime (87,3%), le Calvados (84,4%), l'Orne (59,2%) et la Manche (55,8%).



Cette évolution s'explique par une forte progression des taux de raccordement du réseau d'initiative publique (RIP), piloté par le syndicat mixte Eure Normandie numérique (+13%) tandis que les taux de raccordement des opérateurs en zone d'appel à manifestation d'intention d'investissement (ZAMII) ont peu évolué sur les derniers mois (environ 1%).

[Vous pouvez suivre le déploiement de la fibre sur votre commune ici](#)

Pour toute question relative à ce sujet, vous pouvez vous adresser à : adelaide.fouchard@eure.gouv.fr

Formation sur le contrôle des sites de baignades

Les agents de contrôle des services Jeunesse engagement sport des départements normands et de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) de Normandie ont été rassemblés à la base de loisirs de Léry-Poses le 9 juin 2023, où le SDJES de l'Eure assurait une formation sur le contrôle des sites de baignades.

Ce sont 18 agents de l'État qui ont été mobilisés sur les aspects réglementaires des différents types de baignade, les points de vigilance de contrôle d'une baignade, les attendus d'un poste de secours et de sa bonne tenue, avec des mises en situation pratique de contrôle.



Sécurisation des événements culturels, festifs et musicaux

L'organisation d'événements récréatifs, culturels et musicaux rassemblant du public nécessite le plus souvent la mise en place de dispositifs préventifs de secours et de sécurité, afin de mieux garantir la sécurité des participants et des spectateurs.

Pour la période estivale, les services de l'État ainsi que le SDIS27 ont entrepris une refonte complète des modèles de déclaration de ces événements.

Trois formulaires de déclaration distincts prenant en compte des seuils de fréquentation simultanée sont désormais téléchargeables sur le [site internet de la préfecture](#).

La sécurité d'un événement relevant de la responsabilité de l'organisateur, ces documents devront être dûment complétés, puis systématiquement transmis à la municipalité concernée pour visa du maire. Pour rappel, en vertu de ses pouvoirs de police (article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales), le maire dispose de la faculté d'interdire toute manifestation qui serait susceptible de porter atteinte à l'ordre public en raison de circonstances locales particulièrement caractérisées, ou encore de la nécessité de faire face à des troubles matériels sérieux.

Prévention des violences sur mineurs

A l'occasion des vacances scolaires et de la période estivale, le nombre d'adultes travaillant au contact de mineurs augmente. Pour protéger les mineurs et s'assurer du recrutement du personnel les encadrant, les maires peuvent demander à la préfecture si les candidats pour ces emplois sont inscrits au Fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJ AIS). Cette demande peut également être faite pour l'ensemble du personnel travaillant déjà auprès de mineurs au sein des collectivités territoriales.

Le FIJ AIS est le fichier recensant les personnes majeures ou mineures condamnées pour certaines infractions sexuelles ou violentes pour une peine égale ou supérieure à 5 ans.

Cette demande doit prendre la forme d'un courrier signé du maire et peut être transmise via l'adresse pref-bureau-cabinet@eure.gouv.fr

Pour plus d'information concernant le FIJ AIS : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34836>





Saison des grands passages : respect des règles de vie commune

En matière d'accueil, d'habitat et de stationnement des gens du voyage, le droit français se caractérise par la recherche d'un équilibre entre le souci de préserver le mode de vie itinérant des gens du voyage, d'une part, et la nécessité de maintenir l'ordre public et de faire respecter le droit de propriété, d'autre part.

Le schéma départemental d'accueil de gens du voyage prévoit l'information officielle des grands passages plusieurs mois en amont et la mise à disposition de terrains temporaires par les EPCI concernés.

Vincent Penel, médiateur-coordonateur dans l'Eure, peut accompagner les collectivités par des recommandations en cas d'installations, par exemple sur :

- le respect des bonnes pratiques avec la demande de gestion des déchets et la mise en place des installations de courte durée ;
- la gestion des conflits ;
- les procédures d'évacuation, selon la conformité des EPCI concernés au schéma départemental dans les situations les plus graves.

Pour tout renseignement ou pour la gestion d'éventuels troubles, le médiateur Vincent Penel est joignable au 06 07 77 43 04 ou à l'adresse mail suivante : vincent.penel@solihanormandie.fr. Il est d'astreinte les week-ends.

CONSOMMATION

Deux outils de la DGCCRF au service des consommateurs

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a mis en place deux services pour répondre aux questions des consommateurs et leur permettre de signaler des problèmes de consommation de différentes natures (achat en magasin, sur internet, travaux, téléphonie...).

Signal Conso

SignalConso permet aux consommateurs de signaler aux professionnels et aux services de la DGCCRF leurs litiges en matière de consommation sur une [plateforme de signalements en ligne](#).

En quelques clics, l'utilisateur peut faire remonter un problème rencontré lors d'un achat ou d'un contrat : retard de livraison, difficulté à se faire rembourser, fausses promotions, refus de garantie, clauses abusives, prix non affiché, etc.

Les professionnels peuvent utiliser SignalConso pour gérer directement un problème avec des clients mécontents et limiter les avis négatifs sur internet.



Réponse Conso

Créé début 2022 dans le respect des engagements de la démarche service public +, Réponse Conso est un service qui a pour mission d'apporter des réponses aux consommateurs s'interrogeant sur le droit de la consommation, ou rencontrant des difficultés lors d'un acte d'achat. En cas de litige, il les oriente sur les démarches à engager.

Les usagers peuvent joindre ce service :

- par téléphone, en contactant le 0809 540 550 (ce numéro d'appel est non surtaxé) :
 - les lundis et mardis de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h15 ;
 - les mercredis de 13h15 à 17h15 ;
 - les jeudis de 8h30 à 12h30 ;
 - les vendredis de 8h30 à 16h.
- en écrivant à DGCCRF-RéponseConso - B.P.60 - 34935 Montpellier Cedex 9.
- via le site <https://signal.conso.gouv.fr/>

ENVIRONNEMENT

Doublement de la dotation de protection de la biodiversité en 2023

L'article 252 de la loi de finances pour 2020 a instauré une dotation budgétaire en faveur de la protection de la biodiversité, en soutien aux communes lorsque leur territoire fait partie pour une proportion significative d'un site « Natura 2000 » ou d'un cœur de parc national ou est situé dans un parc naturel marin.

Cette nouvelle dotation concerne uniquement les communes de moins de 10 000 habitants, elle remplace depuis 2021 la dotation budgétaire « Natura 2000 ».

Désormais, 32 communes euroises sont éligibles, alors que seule Le Marais Vernier l'était jusqu'à présent. Ainsi, le mouvement de verdissement des concours financiers de l'État se poursuit avec l'augmentation du montant de chacune des quatre fractions de la dotation biodiversité et l'application d'un seuil minimal de 3 000 € pour chaque fraction.

Au niveau national, l'enveloppe totale de la dotation pour la protection de la biodiversité est à 41,6 millions d'euros en 2023, contre 24,3 millions en 2022.

Au niveau départemental, cet abondement se traduit par une dotation globale doublée, passant de 71 000 € à 155 000 €.

[Les communes bénéficiaires de la dotation pour la protection de la biodiversité](#), recevront dans les prochains jours la notification ainsi que le paiement correspondant.

La direction de la citoyenneté et de la légalité (DCL) de la préfecture reste disponible pour tout complément à l'adresse suivante : pref-dotations@eure.gouv.fr





Fonds d'accélération pour la transition écologique dans les territoires : 61 nouveaux lauréats

La mise en œuvre du Fonds vert se poursuit dans le département de l'Eure avec 61 nouveaux lauréats :

- Rénovation énergétique du gymnase André Malraux à Gaillon ;
- Rénovation énergétique de la salle des fêtes à Lesme ;
- Mise en place d'un réseau de chaleur géothermique pour 7 bâtiments communaux à Saint-Ouen-de-Thouberville ;
- Rénovation de l'ancienne mairie en logement communal à Saint-Vincent-du-Boulay ;
- Étude thermique de bâtiments communaux à Bosquentin ;
- Rénovation énergétique de la maison de quartier de Saint-Michel à Évreux ;
- Installation de bornes à incendie en lisière d'espaces boisés visant à protéger les massifs forestiers et les habitations du risque incendie à Lilly, à la Vieille-Lyre, à Le Mesnil-Saint-Jean, à Breteuil, à Appeville-Annebault, à Saint-Martin-Saint-Firmin, à Broglie, à Saint-Mards-de-Blacarville, à Nassandres-sur-Risle, à Illeville-sur-Monfort, à Manneville-sur-Risle, à Le Fidelaire, à Perruel, à Aulnay-sur-Iton, à Chaise-Dieu-du-Theil ;
- Remplacement de luminaires anciens à Doudeauville-en-Vexin, à Gamaches-en Vexin, à Douains, à Sainte-Victor-d'Epine, à Plessis-Hebert, à la Madeleine de Nonancourt, à Verneuil-d'Avre-et-d'Iton, à Malouy, à Saint-Vincent-du-Boulay, à Le Planquay, aux Baux de Breteuil, à Lery, à Dardez, à Quillebeuf-sur-Seine, à Boulleville, à Saint-Maclou, à Sainte Opportune-la-Mare, à Saint-Aubin-le-Vertueux, à Montreuil-l'Argillé, à Ferrières-Saint-Hilaire, à Perriers-sur-Andelle, à les Hogues, à Bouafles, à La Roquette, à Guiseniers, à Eturqueraye, à Cauverville en Roumois, à Pont-Authou, à Broglie, à Saint-Pierre-des-Fleurs, à Epéguard, à la Pyle, à La Harengère, à Rouge-Perriers ;
- Développement du covoiturage à Conches-en-Ouches ;
- Développement de covoiturage à Bourg-Beaudouin.

Fonds vert : un audit énergétique, qu'est ce que c'est ?

Dans le cadre du Fonds vert et plus précisément de la mesure «rénovation énergétique des bâtiments publics», la réalisation d'un audit énergétique est demandée.

Cet audit énergétique consiste à faire un état des lieux du bâtiment existant (isolation, éclairage, chauffage...), à déterminer ses consommations et à proposer des pistes d'améliorations de ses performances énergétiques en quantifiant les gains correspondants (consommation énergétique et bilan carbone du bâtiment après travaux). Il prend la forme d'une visite sur site et peut aller jusqu'à la mesure des consommations en temps réel et la proposition de plusieurs scénarios de rénovation.



C'est cet audit énergétique qui permet de vérifier que les travaux envisagés, pour lesquels une subvention est demandée, sont conformes aux prescriptions du Fonds vert (au moins 30 % de gain énergétique, avec diminution du bilan carbone).

Cet audit énergétique peut être cofinancé par le Fonds vert (appui à l'ingénierie).

Le ministère de la Transition écologique propose une liste d'une trentaine de professionnels de l'audit énergétique situés dans l'Eure (préciser dans la recherche avancée « Audit énergétique ») sur son site internet : <https://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/index.action>

INVITATION

**le 7 juillet 2023 à 12h30,
à la résidence préfectorale.**

Pour rappel, Simon Babre, préfet de l'Eure, vous convie à une réunion républicaine des maires et des secrétaires de mairie, autour d'un cocktail déjeunatoire,

Vendredi 7 juillet à 12h30 à la résidence préfectorale.

Merci à ceux qui ne l'ont pas encore fait, de signaler leur présence à :
pref-secretariat-prefet@euregouv.fr

Retrouvez la préfecture de l'Eure et les services de l'État sur les réseaux sociaux

